

RAPPORT D'ACTIVITES 2011



SOMMAIRE

Introduction.....	P. 1
Présentation de la CC4R.....	P. 2
Les compétences de la CC4R.....	P. 3 à 5
Un projet de territoire pour la CC4R.....	P. 6 à 8
Fonctionnement de la CC4R.....	P. 9 à 12
Ses moyens.....	P. 13 à 15
Réalisations 2011.....	P. 16 à 31

Rédaction : les services de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

Rédacteur en chef : le Président de la CC4R, M. Bruno Forel

Photos : les services des municipalités

Date d'édition : avril 2012

Les chiffres annoncés dans cette brochure n'ont malgré leur sérieux qu'une valeur informative et statistique et ne peuvent être utilisés en aucun cas à titre officiel.

Mot du Président

Depuis le 1^{er} janvier 2010 qui marqua la décision des élus de notre territoire de se développer par le partage d'un destin commun, tous nos efforts communautaires se sont concentrés sur la nécessité d'établir les bases d'une collaboration, saine, forte et solide.

2011 fut une année marquante pour ce projet de territoire.

Cependant, avant d'agir ensemble, il faut prendre le temps de choisir les domaines dans lesquels une action commune s'avérera pertinente et profitable. La réussite et la justification d'une démarche communautaire reposent d'abord sur une fine répartition des compétences communales et des compétences intercommunales. Chaque commune doit conserver son autonomie de gestion dans de nombreux domaines et partager un projet intercommunal sur les sujets qui s'imposent soit pour des raisons de pertinence d'échelle (transport) soit pour des raisons de rationalité financière (ordures ménagères). Le moment du choix est toujours un moment difficile, marqué par l'interrogation quant aux conséquences liées aux décisions à prendre. Le débat s'est naturellement installé.

En qualité de Président, j'ai fait de mon mieux pour associer tous les élus du territoire aux décisions, afin qu'elles puissent être éclairées par l'information et nourries par l'échange des points de vue de chacun. Le début de l'année 2012 verra par les votes des communes la concrétisation de ce travail de construction du territoire.

L'ensemble de ce projet nécessite des ressources, tant financières qu'humaines. Il n'est d'actions qui s'entreprennent sans se doter des moyens qu'elles nécessitent. La fiscalité directe de l'intercommunalité des 4 rivières associée à la fiscalité communale est aujourd'hui comparable à celle des territoires voisins. Dans leur grande majorité, ces territoires sont plus avancés que nous en matière de coopération intercommunale. Cette situation implique que nous devons nous efforcer de mettre en œuvre notre projet dans le cadre fiscal actuel. Pourtant, les ressources propres de la communauté restent, en comparaison des communautés voisines, plutôt faibles. Au rythme de la mise en place des actions concrètes liées aux compétences prises, nous aurons à organiser un transfert équilibré entre le budget communal et le budget intercommunal. Une fois encore, nous voyons toute l'importance d'une bonne gestion de l'équilibre «commune/intercommunalité». Nous voyons également à quel point il est essentiel que le projet intercommunal soit le fait d'une collaboration active constructive et volontaire des conseils municipaux et des maires de toutes nos communes.

J'ai quant à moi le plus profond respect pour l'indépendance des communes, et je cherche à être à tout instant la cheville ouvrière d'une action collaborative et partagée. Je m'efforce d'accompagner et de favoriser la nécessaire évolution que nous avons à vivre vers un esprit de partage et de mise en commun de nos actions. Il nous faut, petit à petit, apprendre à percevoir notre territoire comme un ensemble cohérent où les communes ne sont plus des territoires d'intérêts particuliers mais autant de personnalités qui participent en équité à la réussite d'un avenir profitable à tous.

INTRODUCTION

L'une des dispositions de la loi CHEVENEMENT en date du 13 juillet 1999 visant à renforcer l'information des habitants sur l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.).

Article L 5211-39

Modifié par

[LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 34](#)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES



Aujourd'hui, la CC4R est composée des communes de :

- Faucigny
- Fillinges
- La Tour
- Marcellaz
- Megevette
- Onnion
- Peillonnex
- Saint Jean de Tholome
- Saint Jeoire
- Ville-en-Sallaz
- Viuz en Sallaz

La Communauté de Communes des Quatre Rivières créée en 1993 comptait à l'origine 6 communes : Contamine-sur-Arve, Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonnex et Viuz-en-Sallaz. En 2006, la commune de Contamines-sur-Arve a quitté notre Communauté de Communes et a rejoint la Communauté de Communes de FAUCIGNY GLIERES.

Depuis le 1er janvier 2010, la CC4R s'est élargie en accueillant 6 nouvelles communes en son sein : La Tour, Mégevette, Onnion, St-Jeoire, St-Jean de Tholome et Ville-en-Sallaz.

Cet élargissement marque une volonté collective de créer une véritable identité de territoire et un projet conjoint aux 11 communes.

La CC4R se situe sur 3 cantons (St-Jeoire /Bonneville /Reignier). Ce territoire compte 17 713 habitants pour une surface de 135 km².

Population des communes de la CC4R

Communes	Population	Habitants
❖ Faucigny	510	Faucignerands
❖ Fillinges	3 179	Fillingeois
❖ La Tour	1 233	Tourinois
❖ Marcellaz	792	Marcellanais
❖ Megevette	525	Mégevans
❖ Onnion	1 218	Onnionais
❖ Peillonnex	1 417	Peillonnexois
❖ St Jean de Tholome	903	Tholoméens
❖ St Jeoire en Faucigny	3 264	St Jeoiriens
❖ Ville en sallaz	710	Villageois
❖ Viuz en sallaz	3 962	Viuziens

Source : Recensement de la population 2009 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2011
Population totale : population municipale + population comptée à part

La Communauté de Communes des Quatre Rivières a pour objet d'associer toutes ces communes au sein d'un espace de solidarité pour aboutir à un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

LES COMPETENCES DE LA CC4R

Outre les compétences obligatoires, les communes ont choisi de mettre en commun des compétences optionnelles et facultatives afin de mutualiser plusieurs actions sur le territoire. En 2011, les compétences de la CC4R sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace communautaire :

- Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) avec les autres collectivités ou EPCI membres du Syndicat Mixte SCOT des Trois Vallées,
- Instruction des Applications du droit du Sol (ADS) et mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement – Service Architecte Conseil,
- Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire : diagnostic, définition du contenu, mise en oeuvre, animation et gestion du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) en convention avec l'ARC – Syndicat Mixte,
- Organisation des services de transports publics de voyageurs, y compris les transports scolaires à travers une participation à un Syndicat Mixte couvrant l'ensemble du Périmètre de Transport Urbain.

Développement économique intéressant la communauté :

- Equipement et raccordement aux réseaux TIC (Technique Information et Communication) des zones industrielles et Bâtiments publics.
- Actions de développement économique, par la réhabilitation du site du Château de Faucigny.
- Réhabilitation de l'immeuble des 4 Rivières au bourg de Viuz-en-Sallaz, par la transformation partielle en locaux à usage de musée et locaux commerciaux et divers.

Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Protection et mise en valeur de l'environnement : défense et protection de l'espace, défense et protection des sites naturels ou remarquables, défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers telles que les contrats de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE).
- Mise en place et gestion d'un réseau de déchèteries : création, construction, étude, aménagement et gestion des déchèteries nouvelles et existantes ou d'activités décentralisées de ces déchèteries (mise à disposition de bennes de récupération en apports volontaires hors tri sélectif).

Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'enseignement :

- Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs conséquents.
- Gestion du site du château de FAUCIGNY.
- Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire.

Actions sociales d'intérêt communautaire :

- Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière.
- Gestion du Contrat Enfance/Jeunesse.
- Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil Général...) pour une action de prévention et de développement social, notamment la gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives :

Actions culturelles d'intérêt communautaire :

- Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux...),

Agriculture d'intérêt communautaire :

- Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée aux alpages
 - Plan Pastoral Territorial du Roc D'Enfer.

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CC4R

Depuis plus de 8 mois, le conseil communautaire a entrepris de modifier profondément ses statuts et travaille sur la redéfinition d'un projet de territoire.

Une étude fiscale et financière a été menée entre septembre et décembre 2011 afin de permettre aux élus des communes et de la Communauté de Communes de préciser ensemble un projet de territoire cohérent.

Cette étude fiscale et financière a donc été confiée, après consultation, au Cabinet KPMG Secteur Public.

Les principaux objectifs de cette mission, en plus de l'analyse du budget 2011 de la Communauté de Communes par des spécialistes, ont été d'envisager pour chacune des compétences potentiellement transférables :

- L'évaluation de leur coût actuel,
- L'état des lieux de leur mode d'organisation,
- Le montant de la charge transférée à la Communauté de Communes et son corollaire, le montant des économies réalisées par chacune des communes,
- Le planning prévisionnel du transfert des compétences votées et par conséquent, le montant du transfert de fiscalité à la CC4R, calculé commune par commune.

Sur ce dernier point, il convient de préciser que les élus de la Communauté ont demandé au cabinet KPMG de réaliser ces transferts de compétence **sans accentuer la pression fiscale globale du territoire.**

Après un travail soutenu de 3 mois tant pour les chargés de missions du cabinet que pour les services de la CC4R, plusieurs hypothèses ont été proposées aux membres du Conseil Communautaire lors de la restitution de l'étude en décembre dernier.

Un transfert de charges et de fiscalité a été proposé. Cette solution ne sera rendue possible que par l'adoption d'un pacte politique et fiscal conclu entre les communes de la CC4R.

En toute connaissance de cause, les élus de la Communauté de Communes se sont prononcés sur le devenir du projet communautaire au cours de la séance du 13 février 2012, date à laquelle les compétences transférables ont été soumises au vote des délégués.

Le projet de territoire prévoit de transférer à la CC4R les compétences suivantes à plus ou moins long terme :

- Participation au projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevoise, piloté par l'ARC SM (Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte). La CC4R participe aux procédures, partenariats et contrats menés dans le cadre de politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres collectivités publiques, visant à élaborer et à mettre en oeuvre des études et actions pour le développement durable, l'organisation, la promotion des territoires transfrontaliers de l'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise.
- Actions de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises.
- Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'Intervention pour les Services, Artisanat et le Commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté (FISAC intercommunal).
- Création et réalisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur la base des acquisitions foncières correspondantes.
- Collecte, transport, élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés à compter de 2013.
 - Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des Ordures Ménagères et autres déchets.
 - Pour l'exercice de la compétence «Traitement», la communauté de communes adhérera à un syndicat mixte.
- Elaboration et mise en oeuvre d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) recouvrant le ressort territorial de la Communauté de Communes.
- Mise en place d'Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire.
- Actions en direction de l'enfance et la jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) / Point Information Jeunesse (PIJ) / Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) / Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale.
- Création et gestion des structures Multi-Accueil de 0 à 4 ans à compter de 2013. Conformément à la réglementation, les locaux communaux accueillant actuellement les structures Multi-Accueil seront mis à disposition de la CC4R gratuitement.

Pour l'exercice de ces compétences, la CC4R conduit toutes politiques contractuelles, notamment avec la CAF (Contrat Enfance-Jeunesse...).

- Développement de la lecture et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrages communautaire, mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Genevois biblio / Savoie Biblio.
- Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire en favorisant les actions des écoles de musique présentes sur le territoire.
- Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux...).
- Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle intéressant le territoire de la CC4R.
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire intéressant le territoire de la CC4R.
- Convention d'objectifs avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural pour contribuer financièrement à la mise en place d'un service d'aide à la personne.
- Convention d'objectifs avec les associations participant de manière générale ou à l'occasion d'un événement spécifique à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire.
- Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale du PDIPR (équestre, pédestre et cycliste).
Une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire sera définie par un règlement de gestion des sentiers / itinéraires de randonnées de la CC4R. (Délibération du Conseil Communautaire).
- Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours.
- Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire.
- Mise en place d'un schéma de desserte pour les massifs boisés.
- Mise en place d'un service d'aide à domicile en milieu rural.

Les communes ont alors 3 mois pour confirmer ou infirmer le transfert de ces compétences à la CC4R en fonction de celles retenues par le conseil communautaire (cf. PV du conseil communautaire du 13 février 2012).

FONCTIONNEMENT DE LA CC4R

Un conseil communautaire très actif

En 2011, il a été organisé 11 réunions du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire est constitué de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au Conseil de Communauté par deux délégués. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre.

Les membres désignés du Conseil Communautaire sont au nombre de 33 : 22 délégués titulaires et 11 suppléants :

Commune de Faucigny

Titulaires : - Bernard CHATEL
- Danielle GRIGNOLA

Suppléant : - Françoise MAADOUNE

Commune de Fillinges

Titulaires : - Bruno FOREL
- Philippe PELLISSIER

Suppléant : - Dominique FOLLEA

Commune de La Tour

Titulaires : - Daniel REVUZ
- Françoise BOURDES

Suppléant : - Jean PELLISSON

Commune de Marcellaz

Titulaires : - Bernard CHAPUIS
- Léon GAVILLET

Suppléant : - Pierre RICOTTI

Commune de Megevette

Titulaires : - Etienne GRIVAZ
- Max MEYNET-CORDONNIER

Suppléant : - Rémy DECROUX

Commune d'Onnion

Titulaires : - Fernand BOSSON (depuis avril 2011)
- Gérard GARDE (depuis avril 2011)

Suppléant : - Yvon BERTHIER (depuis avril 2011)

Commune de Peillonex

Titulaires : - Jean-Jacques DUVAL
- Stéphane BARREAU

Suppléant : - Daniel VUAGNOUX

Commune de Saint-Jean-de-Tholome

Titulaires : - Christine CHAFFARD
- Philippe MAURICE DEMOURIOUX

Suppléant : - Laurent MOCCOZET (jusqu'en mai 2011)
puis Fabrice MAGREault

Commune de Saint-Jeoire

Titulaires : - Gilles PERRET
- Stéphane CHAMBON

Suppléant : -Yves PELISSON

Commune de Ville-en-Sallaz

Titulaires : - Claudine RANVEL
- Laurette CHENEVAL

Suppléant : - Joël BUCHACA

Commune de Viuz-en-Sallaz

Titulaires : - Serge PITTET
- Gérard MILESI

Suppléant : - Nadia LAOUFI (jusqu'en novembre 2011)
puis Pascal POCHAT-BARON

Le conseil communautaire statue sur tous les sujets relevant de sa compétence.

Les réunions du Conseil Communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité.

Le Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières est Bruno FOREL, Maire de la Commune de Fillinges.

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.

Le Bureau communautaire est composé du Président de la Communauté de Communes et des 5 vice-présidents qui sont les suivants :

- **1^{er} Vice-Président : Bernard CHATEL, Maire de Faucigny en charge de l'Aménagement du territoire et des Travaux.**
- **2^e Vice-Président : Gilles PERRET , Maire de St-Jeoire en charge de la Culture et du Patrimoine.**
- **3^e Vice-Président : Christine CHAFFARD, Maire de St-Jean de Tholome en charge du Développement Durable et de l'Environnement.**
- **4^e Vice-Président : Serge PITTET, Maire de Viuz-en-Sallaz, Conseiller Général du Canton de St-Jeoire en charge des Affaires Sociales et de la Petite Enfance.**
- **5^e Vice-Président : Etienne GRIVAZ, Maire de Mégevette en charge de l'Agriculture.**

Les commissions thématiques :

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la CC4R, il a été décidé de créer cette année 2011 cinq commissions thématiques.

Placées sous la responsabilité des vices-présidents, les commissions sont composées de conseillers municipaux.

La commission environnement/développement durable s'est réunie afin de traiter des questions suivantes :

- Points et comparaison des technologies actuelles, conseils en maîtrise de l'énergie appliquée à l'éclairage public et impact sur l'environnement, aspects juridiques, étapes... Présentation par Monsieur Guillaume Gardette chargé de mission énergie climat du Parc Régional du Haut Jura et retour d'expérience de la Commune de Peillonex en matière d'Eclairage Public.
- Information sur la nouvelle forme de gestion des déchèteries.
- Présentation des études d'optimisation du SIVOM DE CLUSES.
- Etudes de faisabilité des déchèteries.
- Orientations du Plan Départemental des Déchets de la Haute-Savoie.



Visite du centre de tri de Villy le Pelloux
par la commission Développement Durable

- Bilan intermédiaire des déchèteries.
- Présentation des actions communes – apports volontaires.

La commission Agriculture a débattu sur les sujets suivants :

- Débat sur les propositions CDDRA /PSADER.
- Présentation de la méthodologie du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer.
- Projet d'abattoir mobile / Visite d'un abattoir à Genève - Création d'un groupe de travail avec le monde agricole.

La commission Culture s'est réunie afin de débattre principalement sur le projet de développement de PAYSALP.

Les Organismes extérieurs :

La Communauté de Communes est représentée dans divers organismes :

- Le Syndicat Intercommunal de l'Hôpital Annemasse/Bonneville
- L'Hôpital de la TOUR
- PAYSALP
- ARC –SM : Comité de Pilotage du CDDRA – Genevois Français
- SM3A par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau du SAGE

La CC4R sera prochainement représentée au sein de 3 Syndicats mixtes :

- Syndicat Mixte SCOT DES 3 VALLEES en charge de l'élaboration du SCOT dont le périmètre a été arrêté en 2009, regroupant la CC4R et la communauté de Communes de la Vallée Verte.

SES MOYENS

Des ressources humaines :

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la Communauté de Communes des Quatre Rivières s'est dotée d'une nouvelle équipe qui travaille au côté des élus afin de les aider dans leur prise de décisions. Au 31/12/2011, nous comptons un effectif de 7 agents (6.75 ETP) dont les missions sont les suivantes :

Services	Effectif	Situation Administrative	Arrivés à la CC4R
Administration Générale	Un Directeur Général des Services	Titulaire 35h	Sept 2010
	Une Secrétaire Comptable/ Accueil	Titulaire 27.5 h	Juillet 2004
	Une Responsable Finances / Marchés	Contractuelle 35h	Avril 2011
Service Urbanisme	Une Instructrice	Titulaire 35h	Janvier 2011
	Une Instructrice	Titulaire 35h	Mars 2011
	Une Instructrice	Contractuelle 35h	Janvier 2011
	Une Instructrice	Contractuelle 35h	Décembre 2011

Une stagiaire a été recrutée pendant 4 mois pour aider les services de la CC4R à élaborer le cahier des charges du Contrat de Rivières Menoge/Foron.

Le siège social de la CC4R se situe à la Mairie de Marcellaz - 3 place de la Maire – 74 250 MARCELLAZ.

Elle occupe depuis janvier 2011 des locaux situés à proximité de l'école maternelle de Fillinges. Locaux rénovés par la mairie de Fillinges.

Les heures d'ouverture au public de la CC4R sont les suivantes :

Les lundis, mardis, jeudis : de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Le service Urbanisme est ouvert au public tous les jours de la semaine :

Du lundi au vendredi : de 13h45 à 17h30

Un accueil téléphonique est réalisé le matin

Ses moyens Financiers : Présentation synthétique des résultats 2011

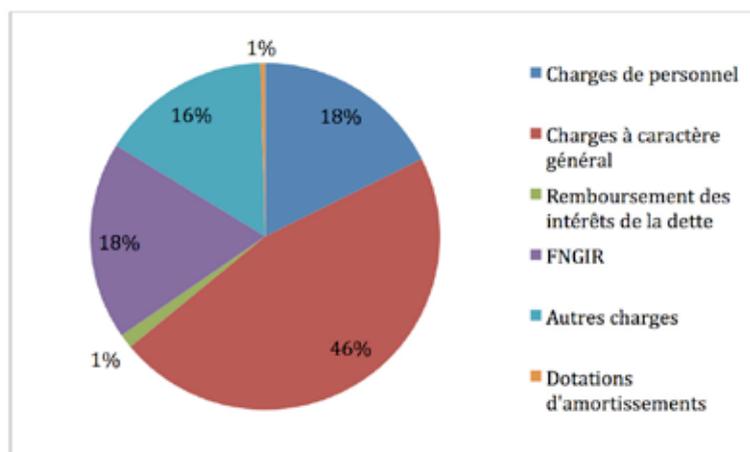
Lors du vote du budget 2011 et dans le but d'assurer les ressources nécessaires en cohérence avec sa volonté de développement des compétences, le Conseil Communautaire a choisi d'augmenter les taux intercommunaux portant le coût moyen de la structure à 5 euros par mois par habitant.

Le Président de la CC4R a d'ailleurs expliqué cette décision collective dans une lettre adressée aux administrés de la CC4R en mai dernier. Au cours de cette année 2011 et grâce à l'étude financière et fiscale, une analyse fine du budget intercommunal a été réalisée ainsi qu'une prévision pluriannuelle des investissements permettant une gestion au plus juste et raisonnée des dépenses.

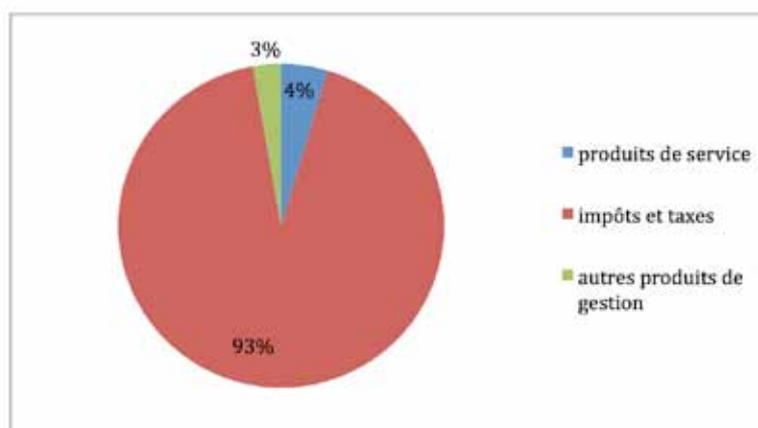
Les éléments suivants présentent un investissement relativement faible pour cette année 2011 du fait de l'écriture et de la préparation du nouveau projet de territoire qui sera mis en oeuvre dès 2012.

Compte administratif 2011 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 125 439.54 €

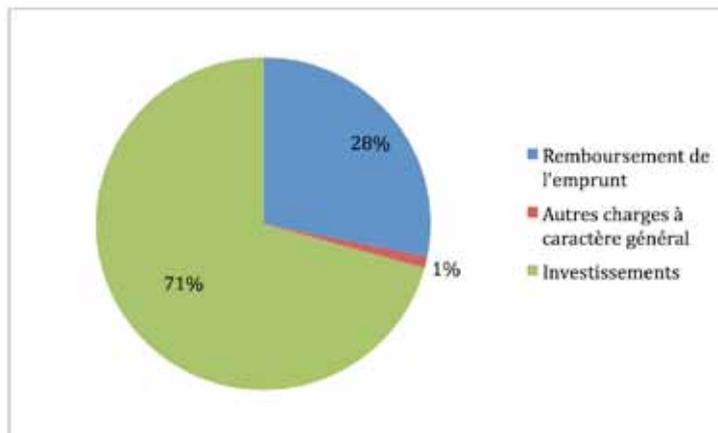


RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 019 212.64 €



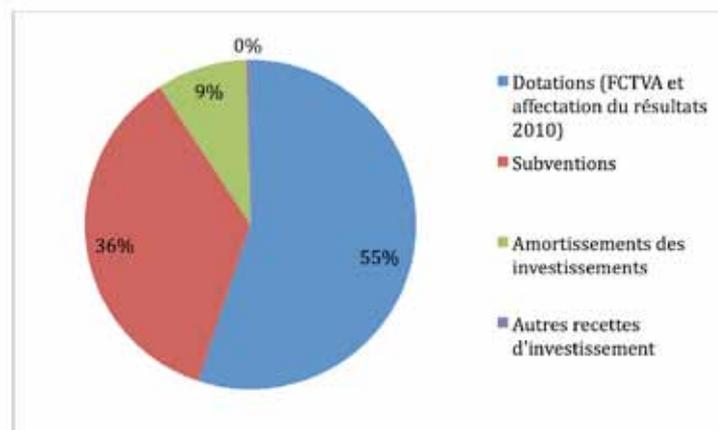
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

130 731.22 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

56 420.49 €



REALISATIONS 2011

Administrations Générales de la Structure :

Nouveaux bureaux pour la CC4R :



La CC4R a pendant de nombreuses années été installée au premier étage de la Mairie de Marcellaz. Afin d'accueillir les nouveaux services de la CC4R, la commune de Fillinges a aménagé le bâtiment annexe de la Sapinière, situé au chef lieu de Fillinges.

Les travaux de réhabilitation ont débuté en automne 2010 et se sont terminés mi décembre 2010.

Quatre bureaux ont été créés, un accueil et une salle de réunion. La rénovation du bâtiment et l'aménagement du parking ont été réalisés en tenant compte des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite grâce à une rampe d'accès adaptée.

Ces bureaux ont été équipés d'un réseau informatique, d'un standard téléphonique ainsi que de mobiliers de bureaux.

Malgré ces aménagements, le siège de la CC4R est resté à Marcellaz.

Un nouveau site internet / un nouveau logo

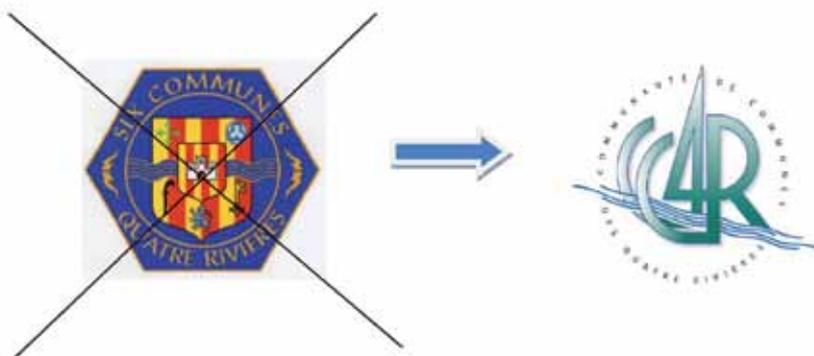


Accessible depuis février 2011, le site internet www.cc4r.fr est l'outil d'information par excellence choisi par la Communauté de Communes pour communiquer avec ses concitoyens et avec toutes les personnes s'intéressant à la vie de notre territoire.

Les ordres du jour des réunions des Conseils Communautaires ainsi que les procès-verbaux des séances sont disponibles pour vous permettre de suivre les évolutions des projets communautaires.

Mis à jour le plus régulièrement possible, cet instrument permet à toute personne de consulter les informations pratiques et utiles sur notre territoire et de faire part des suggestions diverses en qualité de citoyen. Des liens utiles vers les sites internet des communes sont également présents afin de vous faire partager la vie des communes.

Afin de mieux faire connaître notre Communauté de Communes et identifier notre territoire, un nouveau logo a été proposé au conseil communautaire.





Actions de communication

Dans le but de vous aider à nous trouver facilement, des panneaux d'indication ont été posés dans le village de Fillinges.

De plus, les bureaux administratifs de la CC4R sont aujourd'hui dotés de panneaux sur les façades coté route afin de rendre notre bâtiment plus visible.

Enfin, la Communauté de Communes était représentée au forum des Maires et des collectivités de Haute-Savoie en mai dernier où la nouvelle plaquette de communication de la CC4R était consultable.

Aménagement du Territoire :

Un Service Urbanisme, qu'est-ce que c'est ?

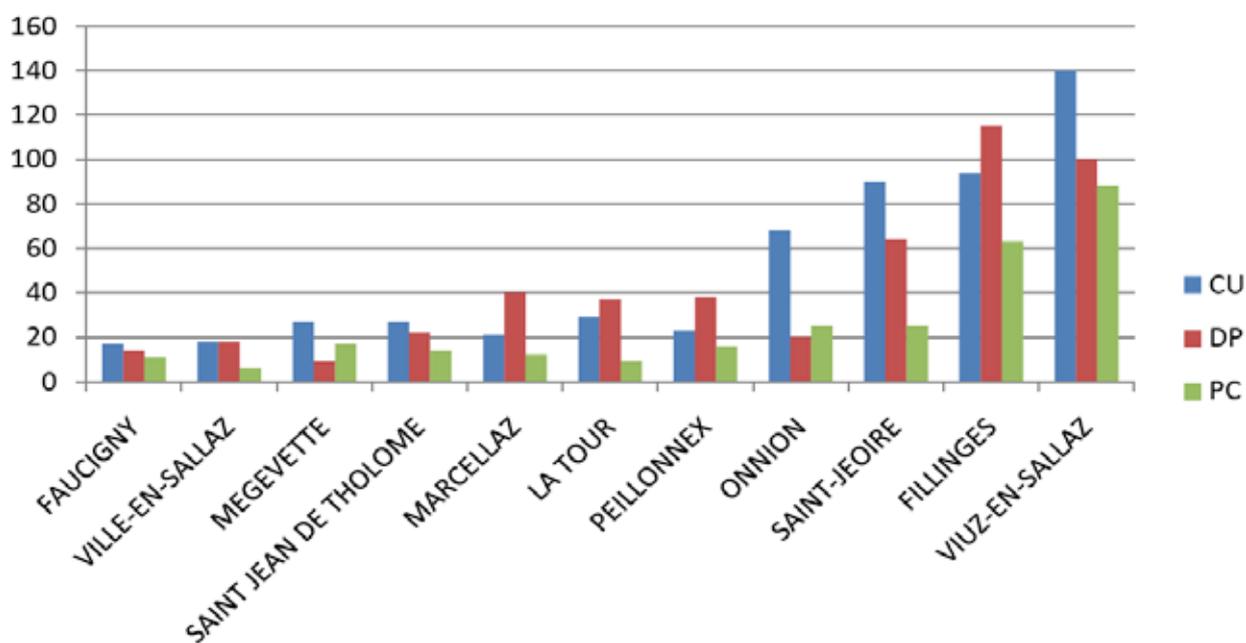
La Communauté de Communes a repris en gestion l'ensemble des demandes d'autorisation d'occupation des sols des communes de la CC4R.

Cette volonté politique d'instruire les demandes d'autorisations d'occupation des sols est guidée par le souhait de maîtriser l'aménagement de notre territoire et d'apporter une aide technique au maire seul décisionnaire aux cotés de sa commission.

En 2011, 1318 dossiers ont été traités. Vous trouverez ci-dessous la répartition par commune.

	CU	DP	PC	PA	TOTAL
FAUCIGNY	17	14	11	0	42
VILLE-EN-SALLAZ	18	18	6	0	42
MEGEVETTE	27	9	17	0	53
SAINT JEAN DE THOLOME	27	22	14	0	63
MARCELLAZ	21	40	12	0	73
LA TOUR	29	37	9	0	75
PEILLONNEX	23	38	16	0	77
ONNION	68	20	25	0	113
SAINT-JEOIRE	90	64	25	0	179
FILLINGES	94	115	63	0	272
VIUZ-EN-SALLAZ	140	100	88	1	329
TOTAL	554	477	286	1	1318

Bilan 2011 Nombre d'actes par commune



Trois instructrices ont été recrutées à cet effet. Leurs principales missions sont les suivantes :

- Accueil des pétitionnaires
- Consultations des organismes extérieurs (services Assainissement /Eau/ Architectes des bâtiments de France/ EDF / DDT / SDIS / Commission accessibilité....)
- Demande de complétude des dossiers : 60 à 80 % des dossiers déposés sont incomplets
- Instruction des dossiers
- Présence dans les commissions d'urbanisme : 100 commissions dans l'année
- Présence dans les consultances architecturales
- Conseil auprès des élus sur la réglementation applicable en matière d'urbanisme

Afin de faire face au nombre important de dossiers à traiter, une quatrième instructrice (contractuelle) a été embauchée en novembre 2011.

Un service de consultance architecturale au service de TOUS :

Avant de déposer votre permis de construire, il est possible de recevoir des conseils utiles sur la conception architecturale de votre projet de construction ou de rénovation.

Un architecte consultant et les services instructeurs en matière d'urbanisme de la CC4R sont à votre disposition pour vous apporter une assistance architecturale et réglementaire sur vos projets.

Ce service gratuit est mis en place par la Communauté de Communes des Quatre Rivières en partenariat avec votre commune et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie.

Afin de vous garantir le meilleur service, il est important :

- De privilégier une rencontre avec ce service avant le dépôt officiel de votre permis de construire.
- De venir avec le maximum de documents et d'informations (liste des documents sur le site www.cc4r.fr)

L'architecte consultant est là pour vous aider dans l'élaboration de vos projets. Il ne pourra en aucun cas assurer leur mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'oeuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte consultant ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.

Pour bénéficier de cette consultance gratuite, veuillez prendre RDV auprès du secrétariat de votre mairie.

Bilan des consultances 2011 : 124 consultances sur l'ensemble du territoire

Communes	Nombre de rendez-vous Avril à décembre 2011
Marcellaz	3
Peillonex	5
Faucigny	10
Fillinges	26
La Tour	0
Ville-en-sallaz	2
Viuz-en-Sallaz	23
Mégevette	2
Onnion	3
Saint Jean-de-Tholome	24
Saint Jeoire	26

Un service Transport en devenir

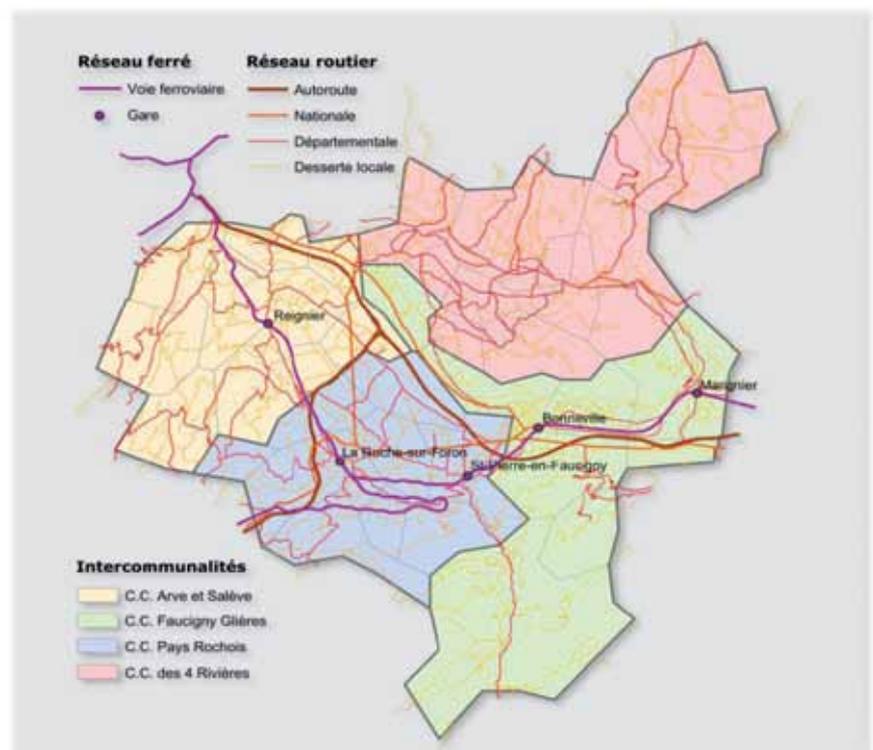
Aujourd'hui, les transports urbain et inter-urbain relèvent de la compétence du Département. Le développement démographique de nos territoires a rendu insuffisante l'offre de transport collectif. Il s'avère de plus en plus nécessaire de proposer une alternative crédible à l'automobile. Afin de se positionner pour l'avenir, il a été décidé avec les Communautés de Communes du Pays Rochois, Faucigny Glières, et Arve et Salève de prendre part à une étude commune sur le transport à l'échelle de nos territoires. A l'issue de cette étude, la communauté a pris la compétence « organisation et gestion des transports urbains de personnes y compris le transport à la demande » le 16 août 2011 et participera à un syndicat qui réunira les 4 communautés précitées.

Les discussions et les travaux ont déjà commencé pour qu'à terme, ce syndicat travaille en parfaite coordination avec Annemasse-Agglomération, elle aussi organisatrice de transport, et bien évidemment le Département qui reste pleinement compétent pour le transport inter-urbain en dehors du territoire des 4 communautés.

Cette tâche ardue suscita de nombreux débats. Une trentaine de réunions techniques ont été organisées en 2011 sur ce sujet (Comités Techniques ou Comités de Pilotage).

Il fut plus souvent question du mode de financement que de l'intérêt réel d'un service incontournable pour l'avenir. Les élus et les services travaillent maintenant, avec beaucoup d'implication, à donner du sens et de l'efficacité à ce réseau «1ère version».

Monsieur Bernard CHATEL, vice-président de la CC4R a pris part à ce projet qui intéresse l'aménagement de nos territoires.



Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes



Un journée thématique sur les actions du CDDRA a été organisée en juillet 2011.

Trois ateliers ont eu lieu ce qui a permis aux élus d'échanger sur les objectifs à atteindre dans le cadre de ce contrat de développement.

Les contrats de développement ont vocation à accompagner les politiques locales qui concilient les aspects d'ordre économique, social et environnemental dans une perspective de développement durable.

D'une façon plus ciblée, le contenu des contrats reste très axé sur la préoccupation de l'économie : Il s'agit d'une démarche d'aménagement du territoire où le problème de la localisation des emplois reste fondamental. Les objectifs de ces contrats sont :

- d'associer les forces vives présentes sur un territoire, dans le cadre d'une intercommunalité large, pour bâtir des projets,
- de multiplier les initiatives représentatives du dynamisme des différents secteurs,
- de s'adapter aux particularismes locaux.

Au cours de cette année 2011, la CC4R a participé à la préparation du CDDRA du Genevois français.

Afin de tirer le meilleur parti de cette démarche, la CC4R s'est investie dans la rédaction de ce contrat avec énergie à l'instar de son président qui a pris la responsabilité de co chef de projet pour les territoires hors ARC, en lien avec Monsieur BOREL, vice-président d'Annemasse Agglo.

Un Schéma de Cohérence Territoriale dénommé SCOT des 3 Vallées

La Communauté de Communes de la Vallée Verte (regroupant les communes de Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint-André, Saxel, Villard) et notre Communauté de Communes ont marqué leur volonté d'élaborer un schéma de cohérence territoriale qui leur soit propre, correspondant à leur stratégie et à leurs choix pour l'avenir.

En effet, ce territoire est situé entre l'agglomération d'Annemasse et une zone de montagne à vocation presque exclusivement touristique. Il y a une homogénéité en terme paysager. Il existe des activités agricoles, artisanales, touristiques, commerciales et industrielles similaires.

Ce territoire est confronté à une forte pression foncière et héberge un nombre important de salariés qui chaque matin et chaque soir font « la navette entre domicile et lieu de travail » tant en interne que vers les agglomérations Annemassienne, Genevoise et de la Vallée de l'Arve.

Même si le périmètre du SCOT a été arrêté en 2009 par Monsieur le Préfet de la Haute Savoie, 2011 a été l'année de la mise en place administrative de la structure porteuse :



Deuxième réunion SCOT 3 Vallées
Salle conseil communautaire
de la CCVV

- Rédaction des statuts du SM SCOT des 3 Vallées
- Approbation des statuts par les deux Communautés de Communes
- Arrêté préfectoral validant les statuts du SM SCOT des 3 Vallées
- Désignation des délégués au sein du Comité Syndical SCOT des 3 Vallées
- Réunions d'information sur la mise en place d'un SCOT « Loi Grenelle »

Pôle « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Nouveau contrat de gestion des déchèteries

La Communauté de Communes des Quatre Rivières gère depuis sa création la déchèterie située sur la commune de Fillinges. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est vue confier la gestion du site de St Jeoire lors de l'adhésion des 6 nouvelles communes.

Fin 2010, un appel d'offres a donc été lancé. La société Excoffier exploite depuis lors les 2 déchèteries intercommunales.

La volonté de la CC4R est à la fois de développer des actions en faveur de la protection de l'environnement et de garantir un meilleur service aux habitants du territoire grâce à :

- Une liberté d'accès pour l'ensemble des habitants de la CC4R sur les 2 sites avec des horaires plus adaptés.
- La mise en place de nouvelles filières de traitement comme la valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) permettant à chacun d'entre nous de ramener ordinateurs, lave-linges, Petits Appareils Ménagers afin que ces déchets soient revalorisés.
- Une collecte et un traitement spécifiques des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).
- La mise en place d'une signalétique sur chaque site facilitant le tri pour les usagers.
- Un contrôle accru du fonctionnement de ces sites permettant d'évaluer les besoins de notre territoire en matière d'infrastructures et de localisation des nouveaux équipements.

Mme CHAFFARD, vice-présidente en charge du développement durable et de l'environnement s'est fortement impliquée dans ce domaine et a également souhaité maintenir l'organisation des ramassages de la ferraille et des encombrants à destination des 3 communes les plus éloignées des déchèteries intercommunales.

Ces pratiques communales sont depuis 2011 prises en charge par la CC4R. La première campagne de collecte pour ces communes a été réalisée au cours des mois de mai et juin derniers.

Fin 2010 – Début 2011, il a été convenu de lancer une étude sur l'implantation d'un ou plusieurs centres de recyclage sur le territoire de la CC4R.

A moyen terme cette étude devra déboucher sur la création d'un ou plusieurs sites de collecte répartis équitablement et raisonnablement d'un point de vue géographique, avec comme objectif, de couvrir l'ensemble des besoins (déchets ménagers de nature la plus divers possible, déchets artisanaux et déchets verts et mise en place de sites de valorisation).

De plus, la Communauté de Communes des 4 Rivières, soucieuse de la gestion efficace et raisonnée de ses déchets, participe à la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Département de la Haute-Savoie.

Sa vocation est la suivante :

- remettre à jour la connaissance du gisement de déchets, tant quantitative (tonnages), que qualitative (analyse plus fine des types de déchets). Il s'agit donc de préciser les filières de collecte, de valorisation et d'élimination employées.
- refaire le point sur les installations de traitement existantes et leurs capacités.
- fixer de nouveaux objectifs concernant le recyclage et la valorisation des matières compte tenu des nouvelles réglementations.

Des sites propres et entretenus



Site de la déchèterie de St Jeoire



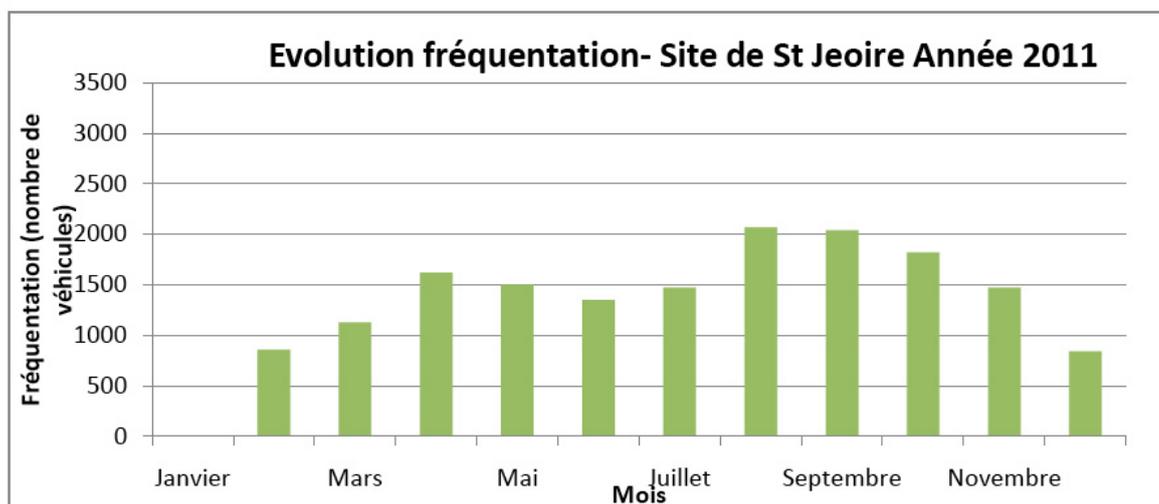
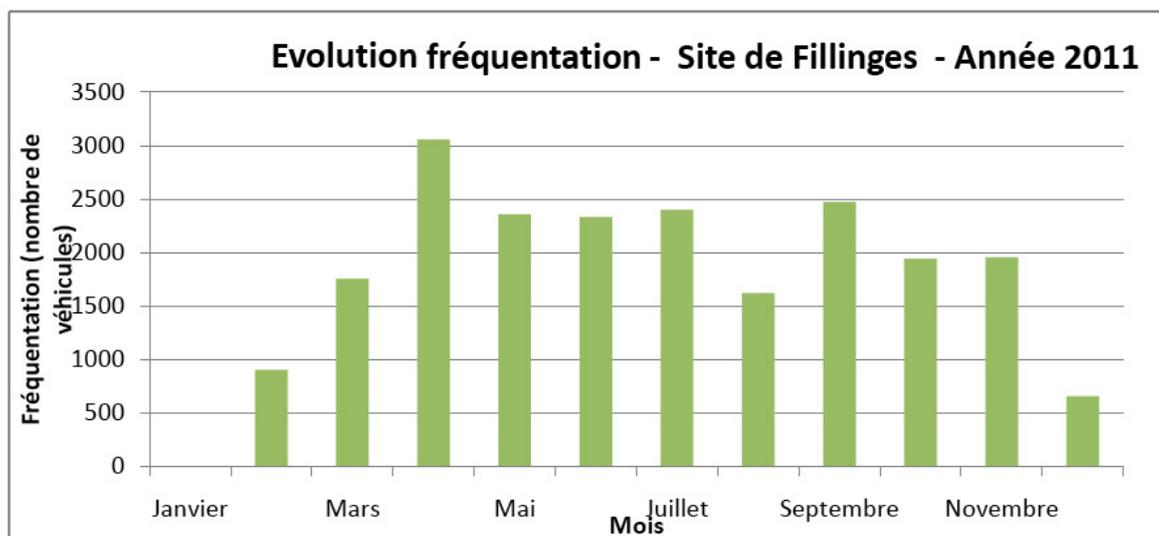
Site de la déchèterie de Fillinges

Bilan des déchèteries de la CC4R

Les Tonnages 2011 :

Nature des déchets	FILLINGES	ST-JEOIRE	TOTAL
	tonnages	tonnages	tonnages
<i>Bois</i>	468,060	351,560	819,620
<i>Batteries</i>	0,500	1,138	1,638
<i>Cartons</i>	126,260	62,260	188,520
<i>Déchets verts</i>	642,560	488,680	1131,240
<i>DEEE</i>	84,621	84,099	168,720
<i>DMS</i>	15,422	12,445	27,867
<i>Encombrants</i>	256,580	202,880	459,460
<i>Ferraille</i>	114,580	123,800	238,380
<i>Gravats</i>	568,200	455,910	1024,110
<i>Huiles végétales</i>	1,004	0,396	1,400
<i>Huiles minérales</i>	2,270	3,597	5,867
<i>Incinérables</i>	128,640	103,580	232,220
<i>Néons</i>	0,190	0,116	0,306
<i>Plâtre</i>	45,700	42,400	88,100
<i>Pneumatiques</i>	10,060	10,480	20,540
<i>Verre</i>	9,600	NA	9,600
TOTAL FLUX	2474,247	1943,341	4417,588

Fréquentation des déchèteries :



Heures d'ouverture plus larges pour un meilleur accès au service :

HORAIRES DECHETERIES (fermée les jours fériés)				
	ETE (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)		HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LUNDI	fermée	13h30 à 19h00	fermée	13h30 à 17h00
MARDI	fermée	13h30 à 19h00	fermée	13h30 à 17h00
MERCREDI	fermée	13h30 à 19h00	fermée	13h30 à 17h00
JEUDI	fermée	13h30 à 19h00	fermée	fermée
VENDREDI	9h00 à 12h00	13h30 à 19h00	fermée	13h30 à 17h00
SAMEDI	9h00 à 12h30	13h30 à 19h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
DIMANCHE	fermée	fermée	fermée	fermée

Environnement et cours d'eau



La préservation de l'eau est fondamentale pour notre avenir et garantir sa qualité représente un défi pour les collectivités locales. La restauration des milieux aquatiques fait partie de nos priorités. Les générations futures doivent pouvoir profiter elles aussi du patrimoine naturel exceptionnel que nous confère notre belle région.

Le développement ainsi que les pressions que l'homme exerce sur son territoire lui portent fortement atteinte. C'est pourquoi aujourd'hui, nous associons nos volontés et nos efforts pour faire de notre environnement un territoire préservé.

Face aux enjeux identifiés, le bassin versant du Giffre et Risse a initié son premier contrat de rivière en 2005. Dix sept communes sont concernées et plusieurs années de travail auront été nécessaires avant sa mise en œuvre en 2011. Le contrat s'exerce sur un périmètre de 450 km².

La bonne qualité de notre patrimoine aquatique est en lien direct avec le milieu naturel global de nos bassins versants. Un contrat rivière est un engagement de l'ensemble des partenaires à l'échelle d'un bassin versant, en vue de réaliser un programme d'actions concernant l'aménagement, la restauration et la gestion des milieux aquatiques.

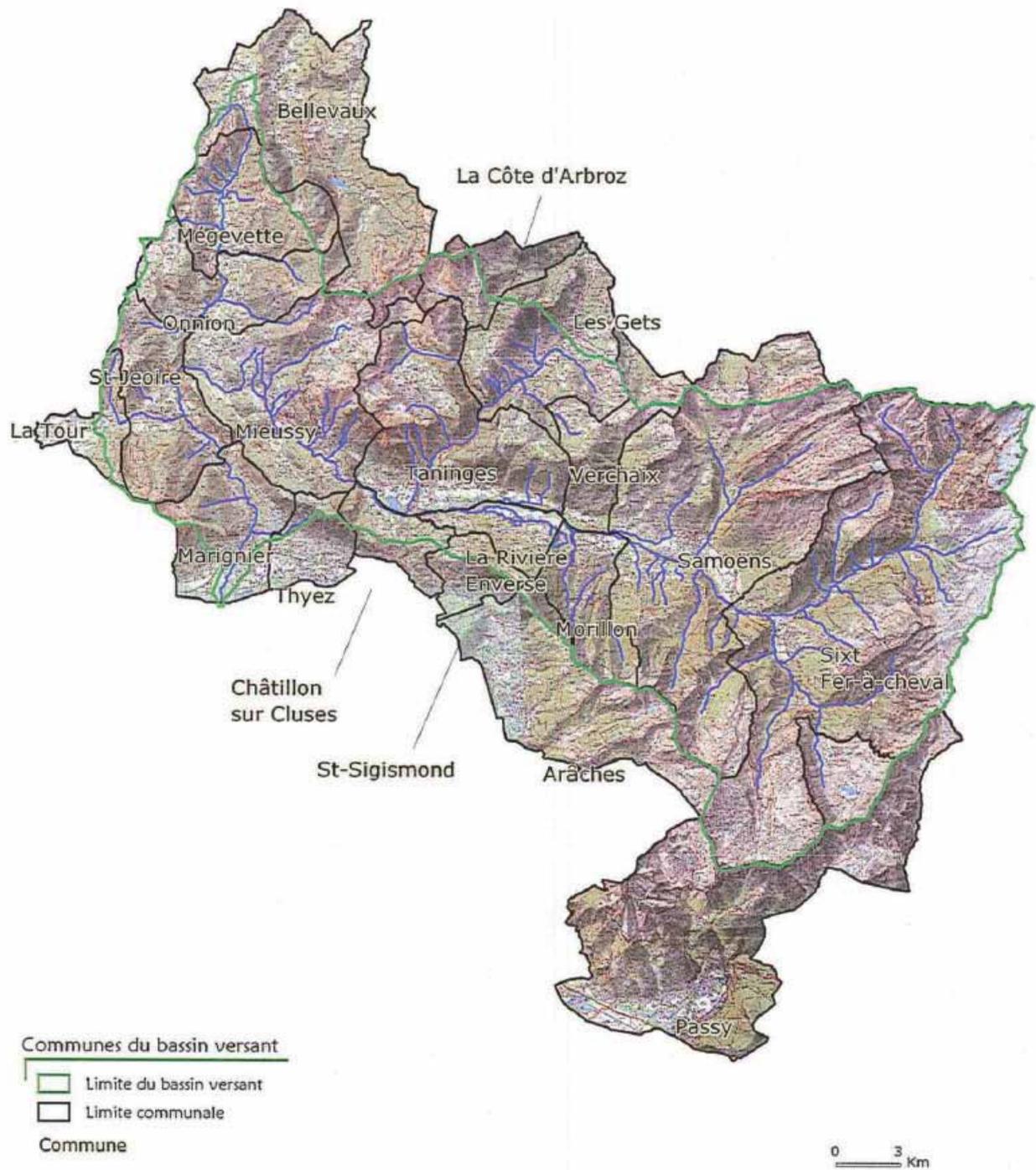
Le contrat de rivière est un programme d'actions hiérarchisées réalisé sur un territoire donné pour une période d'environ cinq ans. Il vise notamment à mesurer la quantité et la qualité de l'eau, qui sous-entendent une gestion rigoureuse de l'assainissement, et un suivi des sports et loisirs pratiqués sur nos cours d'eau

Enfin, soucieuse de préserver la qualité de ses eaux, la Communauté de Communes des 4 Rivières participe actuellement à l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Arve.

Afin de jouer un rôle sur cette question fondamentale pour notre territoire, le Président a pris en charge la vice-présidence à l'évaluation, la communication et la sécurisation juridique de la Commission Locale de l'Eau qui dirige ce travail.

Ce document de planification de la gestion des eaux élaboré en concertation avec les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) vise un périmètre en général plus étendu que celui des contrats de rivières. Les thématiques sont les suivantes :

- La gestion qualitative et quantitative des ressources en eau,
- Les milieux naturels et la diversité écologique,
- L'aménagement des cours d'eau et du territoire, gestion des risques.



Un Contrat de Rivière Menoge/Foron en projet :

La Communauté de Commune en lien avec les communes de la Vallée Verte, Bonne sur Menoge, Arthaz et Lucinges étudie actuellement la faisabilité d'un contrat de rivière spécifique au bassin versant de la Menoge et de ses affluents. Ce contrat s'étend sur 47km² et concerne 20 communes.

- Accompagner le développement durable de ces zones fragiles ou défavorisées en secteur de moyenne et haute montagne par le soutien à l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesses.
- Accompagner une activité pastorale extensive qui compose avec les enjeux de la biodiversité et du multi usage des espaces et permette de valoriser les produits sous signes de qualité.

Actions Culturelles et Patrimoniales



Le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières possède un patrimoine aussi considérable que varié.

C'est tout naturellement que la protection et la valorisation de ce patrimoine s'intègrent dans les politiques culturelles générales de la Communauté de communes menées par Gilles PERRET, vice-président en charge de la culture pour la CC4R.

Le château de Faucigny datant du XIIème siècle a fait l'objet de travaux de restauration il y a quelques années afin de favoriser l'attractivité de ce site historique exceptionnel. Nous continuons à l'entretenir en lien étroit avec les services techniques de la Commune de Faucigny.



L'intérêt culturel des élus de la CC4R se concrétise également par un appui matériel et financier à l'écomusée Paysalp et notamment la Maison de la mémoire, centre de ressources sur le patrimoine local dont le but est de conserver et gérer des données mais également de diffuser et transmettre des connaissances par le biais d'animations.

L'immeuble des 4 Rivières de Viuz-en-Sallaz a d'ailleurs fait l'objet d'une mise aux normes en termes de sécurité incendie et d'accessibilité pour permettre au plus grand nombre de pouvoir découvrir la Maison de la Mémoire et la Médiathèque de l'écomusée Paysalp en toute sérénité.

Collaboration avec les associations du territoire

Gestion du contrat Enfance/Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse de 8 Communes de la CC4R (Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, St-Jeoire, Onnion, Mégevette, La Tour, St-Jean-de-Tholome et Peillonex) est arrivé à son terme fin 2011.

Au cours de ces derniers mois, les services de la CC4R et les différents partenaires se sont rencontrés afin de préparer le nouveau CEJ du territoire des Quatre Rivières comprenant cette fois les 11 communes du territoire.

Ce contrat d'objectifs et de cofinancement est passé entre la Caf de Haute-Savoie, les Communes et la CC4R en charge de la gestion de ce CEJ.

Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Le précédent contrat « enfance et jeunesse » et le nouveau dispositif ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
 - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - un encadrement de qualité ;
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Ce sujet suscite un large intérêt auprès des élus de la CC4R réunis autour de Monsieur Serge PITTET, vice-président en charge des questions sociales, afin de mener une réflexion active sur l'évolution de la présence de la communauté sur cette thématique.

Des liens très étroits se nouent avec la MJCI « Les Clarines »



Alors qu'elle s'apprête à fêter ses 40 ans la Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale rayonne aujourd'hui sur les 11 communes du territoire de la CC4R.

Des réflexions ont été engagées au cours de l'année 2011 pour que la CC4R devienne l'interlocutrice principale de la MJC afin de donner plus de cohérence et d'aisance à cette structure aux missions déjà intercommunales.

Actions sociales : Ouverture en 2012 d'une épicerie sociale

A l'initiative du pôle des assistantes sociales de Saint-Jeoire et du secours catholique, une épicerie sociale des Quatre Rivières a vu le jour au mois de janvier 2012.

Une épicerie sociale permet à des familles en difficultés, sur avis de l'assistante sociale, d'avoir accès à des denrées alimentaires de base, à des prix très modiques, pendant un maximum d'une année. Cette aide alimentaire est complétée par des propositions d'activités d'accompagnement pour permettre aux personnes d'avancer vers plus d'autonomie.

Une nouvelle équipe de bénévoles porte le projet avec les assistantes sociales et le CCAS de Saint-Jeoire.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R), du conseil général de Haute-Savoie, de la CAF, de la mairie de Saint-Jeoire, et d'une toute jeune équipe comptant déjà 12 nouvelles recrues.

Mise à disposition de matériels événementiels



Cette année encore, la Communauté de Communes a souhaité marquer son soutien aux associations organisatrices d'animations qui contribuent à faire de notre Communauté un territoire dynamique et riche en événements.

En 2011, 40 prêts ont été réalisés représentant un taux d'occupation des structures de 76.9 %

Deux nouveaux chapiteaux ainsi qu'une remorque adaptée pour leur transport ont donc été acquis, portant à 8 le nombre de structures mobiles mises gratuitement à disposition des associations du territoire.